

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Montant des cotisations 2017 des adhérents

Délibération n° CA-2017-02

Date de convocation : 9 février 2017

Sous la présidence de Monsieur André VILLIERS, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- M. André VILLIERS, Président de l'A.T.D. 89
- Mme Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny sur Oreuse
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- M. William LEMAIRE, Conseiller Départemental de Charny
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin
- Mme Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère Départementale de Saint Florentin
- Mme Isabelle JOAQUINA, Conseillère Départementale d'Auxerre 3

Excusés :

- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Anne JÉRUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne
- Mme Malika OUNES, Conseillère Départementale d'Auxerre 2
- M. Yves VECTEN, Conseiller Départemental de Vincelles



- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Michel COURTOIS, Maire de Charny Orée de Puisaye
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Commune du Serein
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Excusés :

- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- M. Gilles ABRY, Maire de Leugny
- M. Jean CONSEIL, Représentant la Commune de Valravillon
- M. Alain LAGARENNE, Maire de Jaulges

Vu l'article 6 des statuts prévoyant le paiement d'une cotisation par les membres adhérents,

Vu l'article 6 des statuts prévoyant que le tarif de l'adhésion est fixé par le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n° CA-2015-21 du 14 décembre 2015 qui fixait pour les collectivités éligibles les cotisations annuelles des adhérents.

Vu la délibération n° CA-2016-03 du 23 mars 2016 qui modifiait les tarifs,

Considérant, eu égard à la création récente de l'ATD, la nécessité de poursuivre l'évaluation de l'entité sans changement conséquent,

Il est proposé de maintenir le montant de la cotisation annuelle des collectivités adhérentes comme en 2016.

**Le Conseil d'Administration
approuve et fixe le tarif annuel des adhésions 2017 à :**

- pour les E.P.C.I. : 0,60 € par habitant
- pour les communes : 1,20 € par habitant ou 0,48 € si l'E.P.C.I. dont dépend la commune est également adhérent
- pour les Syndicats : 0,12 €, 0,24 € et 0,36 € par habitant pour un Syndicat qui œuvre dans un, deux ou trois domaines techniques, et ce quels que soient les domaines techniques.
- pour le Département : 290 000 €

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Le Président
de l'Agence Technique Départementale

A. Villain

- Transmis au représentant de l'Etat le :